

# Bachelier en Informatique et systèmes orientation informatique industrielle

**HELHa Charleroi** 185 Grand'Rue 6000 CHARLEROI  
 Tél : +32 (0) 71 41 94 40 Fax : +32 (0) 71 48 92 29 Mail : tech.charleroi@helha.be

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

INI341 LINUX ADMINISTRATION AVANCEE			
Code	TEI13B41INI	Caractère	Obligatoire
Bloc	3B	Quadrimestre(s)	Q1
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	<b>Jean-Louis GOUWY</b> (jean-louis.gouwy@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement s'inscrit dans le développement didactique de la formation. La finalité de cette unité est de permettre à l'étudiant de mettre en œuvre, d'une manière appropriée, des techniques et des méthodes avancées pour configurer un système informatique.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 4 **S'inscrire dans une démarche de respect des réglementations**
  - 4.3 Respecter les normes, les procédures et les codes de bonne pratique
- Compétence II 5 **Collaborer à l'analyse et à la mise en œuvre d'un système informatique**
  - II 5.3 Sur base des spécifications issues de l'analyse, mettre en œuvre une architecture matérielle
- Compétence TI 5 **Collaborer à l'analyse et à la mise en œuvre d'un système informatique**
  - TI 5.3 Sur base de spécifications issues d'une analyse, mettre en œuvre une architecture matérielle

### Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant devra être capable de configurer un système de stockage donné.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

TEI13B41INIA Linux Administration avancée 24 h / 2 C

### Contenu

- Organisation des données (étude de différents types de systèmes de fichiers)
- Techniques de stockage (RAID & LVM).

### Démarches d'apprentissage

En présentiel et/ou à distance::

- Cours magistral
- Démonstrations
- Ateliers

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Correction des ateliers au laboratoire.

Tous les logiciels de développement utilisés dans cette activité d'apprentissage sont entièrement gratuits et téléchargeables légalement sur le net.

### **Sources et références**

Rohaut, R.(2009). Préparation à la certification LPIC-1: Linux. Saint Herblain: Eni Editions

Bouchaudy, JF.(2011). Linux Administration Tome 2. Saint-Germain: Editions Eyrolles

### **Supports en ligne**

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Vidéos

Sites internet

Manuel électronique

Matériel didactique

## **4. Modalités d'évaluation**

### **Principe**

L'évaluation de cette activité d'apprentissage sera basée sur des questions ouvertes ou fermées portant sur la matière étudiée au cours.

1ère session: les points seront attribués de manière suivante:

100%: examen sur l'administration avancée sous Linux.

2ème session: tous les points sont remis en jeu à concurrence de:

100%: examen sur l'administration avancée sous Linux.

"Les crédits résiduels seront évalués de la manière suivante: identique à la 1ère session.

### **Pondérations**

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation	Exe	100			Exe	100

Exe = Examen écrit

### **Dispositions complémentaires**

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Un certificat médical entraîne, au cours de la même session, la représentation d'une épreuve similaire (dans la mesure des possibilités d'organisation)

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).